

CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2021

Procès-verbal valant compte-rendu

Mairie de
Louvigné-de-Bais

6, place de la Mairie
35680 LOUVIGNÉ-de-BAIS

Le 30 mars 2021 à 19h à la salle Intermède, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Etaient présents : Thierry PIGEON, Joseph JEULAND, Sandrine CLEMENT, Marie-Odile DAYOT, Michel RENOU, Valérie GAUDION, Jean-Pierre BERTINET, Mathilde BETTON, Daniel DAYOT, Alexandra GOUSSET, Gérard CHESNAIS, Jocelyne JEULAND, Fabien FOUCHER, Franck LERAY, Marie-Noëlle RENAULT, Christophe OGIER, Marina ROSSARD, Didier LOUAPRE

Etaient absents : Laurence LOISON

Pouvoirs : Laurence LOISON a donné pouvoir à Marie-Odile DAYOT

Secrétaire de séance : Gérard CHESNAIS

Validation du compte-rendu du conseil du 16 février 2021

Délibération **2021.03.001**

Mr le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal du 16 février 2021.

Le conseil municipal approuve à l'UNANIMITE le procès-verbal du 16 février 2021.

M. le Maire propose que conformément à l'article L2121-18 du CGCT et en raison de la pandémie de COVID-19, le conseil municipal se tienne à huis-clos : **avis favorable à l'UNANIMITE**

Etat annuel des indemnités des élus perçues avant l'examen du budget (article L2123-24-1-1 du CGCT)

Cet état a été transmis à tous les conseillers par mail avec la convocation au conseil municipal.

Ordre du jour du conseil :

- Ecole publique : coût de l'élève pour 2021
- Ecole publique : participation fournitures scolaires, petit matériel et transport scolaire 2021
- Ecole privée : participation contrat d'association et fournitures scolaires 2021
- Budget primitifs 2021
- Affectations des résultats 2020
- Taux d'imposition 2021
- Prêt du budget principal aux budgets annexes Beau Soleil et Pôle Médical
- Provision pour créances douteuses
- Amortissement des subventions
- Local commercial 1 rue Mme de Sévigné (esthéticienne) : option pour l'assujettissement à la TVA
- Subventions aux associations 2021 : demandes complémentaires
- Extension et rénovation de la salle des sports : demande de DETR et de DSIL
- Travaux groupe scolaire : demande de DETR et de DSIL
- Travaux toiture mairie : demande de DETR et de DSIL
- Acquisition de matériel informatique pour l'école publique : demande de DETR et de DSIL

- Travaux locaux commerciaux communaux : demande de DSIL
- Voirie : travaux chemins ruraux 2021
- Questions diverses

Délibération 2021.03.002

Ecole publique : coût de l'élève pour 2021

Mme Marie-Odile DAYOT, adjointe au Maire, expose :

Pour l'année 2021, et comme les années passées, il est nécessaire de définir le coût d'un élève de l'école publique afin de :

- Calculer la participation à verser à l'école privée SAINT PATERN au titre du contrat d'association
- Calculer la participation demandée aux communes voisines ayant des élèves scolarisés à l'école publique de Louvigné de Bais

Ce coût est calculé sur la base des dépenses de l'année N-1 et comprend notamment les dépenses suivantes :

- Entretien des bâtiments : eau, électricité, nettoyage des locaux...
- ATSEM pour les élèves de maternelles
- Maintenance copieur, matériel informatique...

La commission finances, réunie le 16 mars 2021, a étudié le coût 2021 qui s'élève à :

- Elémentaire : 369.65 €
- Maternelle : 1 222.59 €

	Coût élève			
	Maternelle		Elémentaire	
	Commune	Coût moyen départemental	Commune	Coût moyen départemental
2018	1 209,14 €	1 180,00 €	318,07 €	372,00 €
2019	1 349,00 €	1 177,00 €	425,76 €	375,00 €
2020	1 380,33 €	1 230,00 €	434,85 €	376,00 €
2021	1 222,59 €	1 262,00 €	369,65 €	386,00 €

Il est donc proposé au conseil :

- De valider le coût d'un enfant de primaire à 369.65 € et celui d'un enfant de maternelle à 1 222.59 €
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à passer les écritures correspondantes
- D'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à demander aux communes voisines ayant des enfants scolarisés à Louvigné de Bais le remboursement de ces frais
- D'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document lié à ce dossier

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve ces propositions.

Délibération 2021.03.003

Ecole publique : participation fournitures scolaires, petit matériel et transport scolaire

Mme Marie-Odile DAYOT, adjointe au Maire, expose :

La commission finances, réunie le 16 mars 2021, propose de revaloriser de 1% la participation de la commune pour les fournitures scolaires et le petit matériel :

Fournitures et petit matériel			
	Fournitures	PM	Transport
2018	29,92 €	21,96 €	2 700,00 €
2019	30,37 €	22,29 €	2 700,00 €
2020	30,37 €	22,29 €	1 500,00 €
2021	30,67 €	22,51 €	2 000,00 €

Ecole publique Charles PERRAULT					
	Maternelle	Elementaire	Total	Fournitures	PM
2018	72	113	185	5 535,20 €	4 062,60 €
2019	66	121	187	5 679,19 €	4 168,23 €
2020	54	116	170	5 162,90 €	3 789,30 €
2021	50	99	149	4 570,38 €	3 354,42 €

Il est donc proposé au conseil municipal de définir les montants suivants pour 2021 :

- Fournitures scolaires : 30.67 € par élève
- Petit matériel : 22.51 € par élève
- Transport scolaire : 2 000 €

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve ces propositions.

Délibération 2021.03.004

Ecole privée : participation contrat d'association et fournitures scolaires 2021

Mme Marie-Odile DAYOT, adjointe au Maire, expose :

Pour rappel, les montants 2021 définis pour l'école publique sont les suivants :

- Coût élève maternelle : 1 222.59 €
- Coût élève élémentaire : 369.65 €
- Participation fournitures scolaires : 30.67 € par élève

Ecole privée Saint Patern								
	Maternelle	Ext	Elementaire	Ext	Total	Contrat d'association	Fournitures	Total
2018	33	10	61	13	117	59 303,89 €	3 500,64 €	62 804,53 €
2019	35	14	56	12	117	71 057,56 €	3 553,29 €	74 610,85 €
2020	32	12	57	13	114	68 957,01 €	3 462,18 €	72 419,19 €
2021	34	13	56	11	114	62 268,46 €	3 496,80 €	65 765,26 €

Il est donc proposé au conseil municipal :

- De valider le calcul ci-dessus présenté à savoir une participation de :
62 268.46 € au titre du contrat d'association
3 496.80 € au titre des fournitures scolaires

- D'autorise M. le Maire ou l'adjoint délégué à effectuer le versement de ces participations
- D'autorise le paiement par mois soit 5 480.44 € pendant 12 mois sur 2021
- D'autoriser M. le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document lié à ce dossier

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve ces propositions.

Délibération 2021.03.005

Budget principal : affectation des résultats 2020

M. le Maire expose :

La commission finances, réunie le 16 février 2021, propose d'affecter les résultats 2020 de la façon suivante :

INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	1 832 316,61 €	343 431,56 €
Recettes	1 832 316,61 €	899 620,47 €
Résultat 2020		556 188,91 €
Résultat reporté 2019		435 472,44 €
Résultat cumulé (A)		991 661,35 €
Restes à réaliser		
Dépenses		309 000,00 €
Recettes		0,00 €
Résultat (B)		-309 000,00 €
A financer		682 661,35 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	2 351 712,46 €	1 376 994,51 €
Recettes	2 351 712,46 €	1 688 210,71 €
Résultat 2020		311 216,20 €
Résultat reporté 2019		689 678,46 €
Résultat cumulé		1 000 894,66 €
Affectation du résultat		
Résultat de fonctionnement		Budget principal
R002 - Excédent reporté en fonctionnement		100 000,00 €
1068 - Excédent à affecter en investissement		900 894,66 €
Résultat d'investissement		
R001 - Excédent d'investissement reporté		991 661,35 €

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve cette proposition d'affectation des résultats 2020.

Délibération 2021.03.006

Budget principal : budget primitif 2021

M. le Maire expose :

La proposition de budget primitif pour 2021 a été étudiée par la commission finances le 16 mars 2021.

Le projet de budget primitif 2021 proposé par la commission finances et intégrant les travaux de l'église a été transmis au trésorier, qui conseille de réduire les dépenses d'investissement afin de ne pas réaliser d'emprunt en 2021. Il est donc proposé au conseil de n'inscrire qu'une partie des dépenses église tranche 4 et chapelle St Job en 2021 et de rechercher des subventions. Une fois les subventions accordées, une décision modificative prise en cours d'année permettra d'inscrire ces nouvelles recettes et d'augmenter le montant des travaux inscrits pour ces deux opérations.

La proposition de budget primitif s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement – Dépenses et recettes (vote au chapitre) : 1 735 487 €
- Investissement – Dépenses et recettes (vote au chapitre) : 2 735 643 €

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve cette proposition de budget primitif 2021.

Délibération 2021.03.007

Taux d'imposition 2021

M. le Maire expose :

La réforme de la taxe d'habitation ne permet pas d'en modifier le taux en 2021, lequel est gelé jusqu'à 2022. Celle-ci continuera à s'appliquer uniquement sur les résidences secondaires. Pour compenser la perte du produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales, la taxe foncière sur le foncier bâti du département est transférée aux communes.

Rappel du taux de taxe sur le foncier bâti de la commune : 17.24 %

Taux départemental : 19.90 %

Taux sur lequel le conseil doit se prononcer : 17.24% + 19.90 % = **37.14 %**

Taux actuels de la Taxe d'Habitation, de la taxe sur le Foncier Bâti et de la taxe sur le Foncier Non Bâti :

- 16.14 % pour la Taxe d'Habitation (TH)
- **37.14 % pour le taux pour la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)**
- 45.66 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)

La commission finances, réunie le 16 mars 2021, propose d'augmenter les taux de TFB et de TFNB d'1% pour 2021, ce qui donnerait les taux suivants pour 2021 :

- 16.14 % pour la Taxe d'Habitation (TH)
- **37.51 % pour le taux pour la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)**
- **46.12 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)**

Recette supplémentaire prévisionnelle : 5 484.87 €

Après délibération et par 17 votes POUR et 2 ABSTENTIONS, le conseil municipal approuve la proposition d'augmentation de 1% des taux et fixe les taux suivants pour 2021:

- 16.14 % pour la Taxe d'Habitation (TH)
- **37.51 % pour le taux pour la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB)**
- **46.12 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB)**

Délibération 2021.03.008

Budget annexe Beausoleil : affectation des résultats 2020

M. le Maire expose :

La commission finances, réunie le 16 février 2021, propose d'affecter les résultats 2020 de la façon suivante :

INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	168 331,90 €	127 583,04 €
Recettes	168 331,90 €	5 032,90 €
Résultat 2020		-122 550,14 €
Résultat reporté 2019		-20 083,83 €
Résultat cumulé (A)		-142 633,97 €
Restes à réaliser		
Dépenses		600,00 €
Recettes		
Résultat (B)		-600,00 €
A financer		-143 233,97 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	181 130,00 €	17 997,34 €
Recettes	181 130,00 €	27 126,97 €
Résultat 2020		9 129,63 €
Résultat reporté 2019		0,00 €
Résultat cumulé		9 129,63 €
Affectation du résultat		
Résultat de fonctionnement		Budget Beausoleil
R002 - Excédent reporté en fonctionnement		0,00 €
1068 - Excédent à affecter en investissement		9 129,63 €
Résultat d'investissement		
D001 - Déficit d'investissement reporté		142 633,97 €

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve cette proposition d'affectation des résultats 2020.

Délibération 2021.03.009

Budget annexe Beausoleil : budget primitif 2021

M. le Maire expose :

La proposition de budget primitif pour 2021 a été étudiée par la commission finances le 16 mars 2021.

Elle s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement – Dépenses et recettes (vote au chapitre) : 26 000 €
- Investissement – Dépenses et recettes (vote au chapitre) : 229 129.63 €

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve cette proposition de budget primitif 2021.

Délibération 2021.03.010

Budget annexe Pôle Médical : affectation des résultats 2020

M. le Maire expose :

La commission finances, réunie le 16 février 2021, propose d'affecter les résultats 2020 de la façon suivante :

INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	1 280 332,10 €	768 616,67 €
Recettes	1 280 332,10 €	0,00 €
Résultat 2020		-768 616,67 €
Résultat reporté 2019		708 465,94 €
Résultat cumulé (A)		-60 150,73 €
Restes à réaliser		
Dépenses		311 000,00 €
Recettes		
Résultat (B)		-311 000,00 €
A financer		-371 150,73 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	596 833,63 €	15 129,23 €
Recettes	596 833,63 €	24 100,40 €
Résultat 2020		8 971,17 €
Résultat reporté 2019		-8 967,39 €
Résultat cumulé		3,78 €
Affectation du résultat		
Résultat de fonctionnement		Budget Pôle Médical
R002 - Excédent reporté en fonctionnement		3,78 €
1068 - Excédent à affecter en investissement		0,00 €
Résultat d'investissement		
D001 - Déficit d'investissement reporté		60 150,73 €

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve cette proposition d'affectation des résultats 2020.

Délibération 2021.03.011

Budget annexe Pôle Médical : budget primitif 2021

M. le Maire expose :

La proposition de budget primitif pour 2021 a été étudiée par la commission finances le 16 mars 2021.

Elle s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement – Dépenses et recettes (vote au chapitre) : 70 500 €
- Investissement – Dépenses et recettes (vote au chapitre) : 438 029 €

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve cette proposition de budget primitif 2021.

Délibération 2021.03.012

Budget annexe Centre de secours : affectation des résultats 2020

M. le Maire expose :

La commission finances, réunie le 16 février 2021, propose d'affecter les résultats 2020 de la façon suivante :

INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	62 856,54 €	12 637,90 €
Recettes	62 856,54 €	13 838,35 €
Résultat 2020		1 200,45 €
Résultat reporté 2019		-9 613,40 €
Résultat cumulé (A)		-8 412,95 €
Restes à réaliser		
Dépenses		0,00 €
Recettes		0,00 €
Résultat (B)		0,00 €
A financer		-8 412,95 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	62 968,19 €	12 135,20 €
Recettes	62 968,19 €	26 437,38 €
Résultat 2020		14 302,18 €
Résultat reporté 2019		36 531,01 €
Résultat cumulé		50 833,19 €
Affectation du résultat		
Résultat de fonctionnement		Budget Centre de secours
R002 - Excédent reporté en fonctionnement		36 531,01 €
1068 - Excédent à affecter en investissement		14 302,18 €
Résultat d'investissement		
D001 - Déficit d'investissement reporté		8 412,95 €

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve cette proposition d'affectation des résultats 2020.

Délibération 2021.03.013

Budget annexe Centre de secours : budget primitif 2021

M. le Maire expose :

La proposition de budget primitif pour 2021 a été étudiée par la commission finances le 16 mars 2021.

Elle s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement – Dépenses et recettes (vote au chapitre) : 62 968.39 €
- Investissement – Dépenses et recettes (vote au chapitre) : 63 335.37 €

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve cette proposition de budget primitif 2021.

Délibération 2021.03.014

Budget annexe Villa Bleue : affectation des résultats 2020

M. le Maire expose :

La commission finances, réunie le 16 février 2021, propose d'affecter les résultats 2020 de la façon suivante :

INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	115 054,27 €	25 694,24 €
Recettes	115 054,27 €	38 910,31 €
Résultat 2020		13 216,07 €
Résultat reporté 2019		43 643,96 €
Résultat cumulé (A)		56 860,03 €
Restes à réaliser		
Dépenses		
Recettes		
Résultat (B)		0,00 €
A financer		56 860,03 €
 FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	51 500,00 €	16 731,22 €
Recettes	51 500,00 €	54 207,67 €
Résultat 2020		37 476,45 €
Résultat reporté 2019		0,00 €
Résultat cumulé		37 476,45 €
Affectation du résultat		
Résultat de fonctionnement		Budget Villa Bleue
R002 - Excédent reporté en fonctionnement		0,00 €
1068 - Excédent à affecter en investissement		37 476,45 €
Résultat d'investissement		
R001 - Excédent d'investissement reporté		56 860,03 €

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve cette proposition d'affectation des résultats 2020.

Délibération 2021.03.015

Budget annexe Villa Bleue : budget primitif 2021

M. le Maire expose :

La proposition de budget primitif pour 2021 a été étudiée par la commission finances le 16 mars 2021.

Elle s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement – Dépenses et recettes (vote au chapitre) : 51 000 €
- Investissement – Dépenses et recettes (vote au chapitre) : 120 786.48 €

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve cette proposition de budget primitif 2021.

Délibération 2021.03.016

Budget annexe lotissement Manoirs 3 : affectation des résultats 2020

M. le Maire expose :

Il est proposé au conseil municipal d'affecter les résultats 2020 de la façon suivante :

INVESTISSEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	714 877,26 €	15 958,48 €
Recettes	714 877,26 €	2 438,48 €
Résultat 2020		-13 520,00 €
Résultat reporté 2019		-2 438,48 €
Résultat cumulé (A)		-15 958,48 €
Restes à réaliser		
Dépenses		
Recettes		
Résultat (B)		0,00 €
A financer		-15 958,48 €
FONCTIONNEMENT		
	BP	Réalisations
Dépenses	712 443,78 €	15 958,48 €
Recettes	712 443,78 €	15 958,48 €
Résultat 2020		0,00 €
Résultat reporté 2019		0,30 €
Résultat cumulé		0,30 €
Affectation du résultat		
Résultat de fonctionnement		Budget principal
R002 - Excédent reporté en fonctionnement		0,30 €
1068 - Excédent à affecter en investissement		
Résultat d'investissement		
D001 - Déficit d'investissement reporté		-15 958,48 €

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil approuve cette proposition d'affectation des résultats 2020.

Délibération 2021.03.017

Budget annexe Lotissement Manoirs 3 : budget primitif 2021

M. le Maire expose :

Le projet de budget primitif s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement – Dépenses et recettes (vote au chapitre) : 701 764 €
- Investissement – Dépenses et recettes (vote au chapitre) : 745 717 €

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve cette proposition de budget primitif 2021.

Délibération 2021.03.018

Prêt du budget principal aux budgets annexes Beausoleil et Pôle Médical

M. le Maire expose :

Il est proposé au conseil municipal la réalisation d'un prêt du budget principal aux budgets annexes Beausoleil et Pôle Médical afin de financer les travaux et d'équilibrer les sections d'investissement

Budget principal :

Dépenses d'investissement

Chapitre 27 – Compte 27638 : 653 134 €

Budget annexe Beausoleil :

Recettes d'investissement

Chapitre 16 - Compte 16874 : 220 000 €

Budget annexe Pôle Médical :

Recettes d'investissement

Chapitre 16 - Compte 16874 : 433 134 €

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve cette proposition.

Délibération 2021.03.019

Budget - Provisions pour créances douteuses

Monsieur Maire expose :

Les titres émis par la collectivité font l'objet de poursuites contentieuses auprès des redevables en cas de non-paiement. Les sommes à recouvrer dans de telles circonstances sont qualifiées de "créances douteuses" et dans ce cas, il est recommandé de constituer des provisions afin d'anticiper un éventuel impayé définitif qui pourrait aboutir en admission en non-valeur.

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales a retenu comme une dépense obligatoire les dotations aux provisions pour "créances douteuses" (article R2321-2-3)

A titre d'information, le montant des créances douteuses au 31 décembre 2020 s'élève à :

- Budget principal : 3 296.84 €
- Centre de secours : 0 €
- Pôle Médical : 0€
- Villa Bleue : 0 €
- Beausoleil : 0 €
- Manoirs 3 : 0 €

En accord avec le trésorier, il est proposé aux membres du conseil municipal :

- De calculer le montant de la provision de la façon suivante : 20 % des comptes 4116 et 4146 au 31/12/N
- De provisionner uniquement si ce montant de 20 % est supérieur à 2 000 € au 31/12/N
- Que cette règle s'applique au budget principal et aux budgets annexes

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve ces propositions.

Délibération 2021.03.020

Durée d'amortissement des subventions d'équipement versées par la commune

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L.2321-2, 28° du CGCT;

Vu le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées par les communes et leurs établissements publics et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées par les communes, leurs établissements publics et les départements

La commune est assujettie à l'application de la norme de comptabilité M14.

Conformément à la réglementation, il convient de fixer les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées, imputées au compte 204. Il s'agit principalement des subventions versées au SDE 35.

Les durées maximales d'amortissement fixées par le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 sont de :

- 5 ans pour les subventions qui financent des biens mobiliers, du matériel ou des études
- 30 ans pour les subventions qui financent des biens immobiliers ou des installations
- 40 ans pour les subventions qui financent des projets d'infrastructure d'intérêt national.

Il est possible de proposer des durées d'amortissements inférieures, si cela est budgétairement soutenable.

Il est proposé au conseil les durées d'amortissement suivantes :

- 5 ans pour des biens mobiliers, du matériel ou des études,
- 15 ans pour des biens immobiliers ou des installations,
- 40 ans pour des projets d'infrastructures d'intérêt national.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve cette proposition.

Délibération 2021.03.021

Local commercial 1 rue Mme de Sévigné (esthéticienne) : option pour l'assujettissement à la TVA

M. le Maire expose :

Pour rappel, la commune va procéder à la rénovation d'un local commercial situé 1 rue Mme de Sévigné afin d'y accueillir une esthéticienne.

Le code général des impôts (CGI) précise que les locations de locaux nus à usage professionnel sont exonérées de TVA (2° de l'article 261D du CGI) mais peuvent faire l'objet d'une option pour leur imposition volontaire (2° de l'article 260 du CGI)

Le choix de cette option permettrait à la commune de récupérer l'intégralité de la TVA sur les dépenses liées à ce local commercial mais impose la perception de TVA sur le loyer.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'opter à la TVA pour la location du local commercial
- De créer un service TVA « Local commercial rue Mme de Sévigné » pour ce local à compter du 30 mars 2021
Régime mini-réel – Périodicité : trimestrielle
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve ces propositions.

Délibération 2021.03.022

Subventions aux associations 2021 : demandes complémentaires

Mme Sandrine CLEMENT, adjointe au Maire, expose :

De nouvelles demandes de subventions sont arrivées en mairie après le dernier conseil municipal. Il est proposé aux conseillers de les ajouter.

Tableau mis à jour :

NOM de L'ASSOCIATION	2020	Proposition commission finances 2021
ADMR Service à la personne	300 €	300 €
AFM TELETHON	56 €	57 €
ATD Quart monde	PAS DEMANDE	57 €
ASSOCIATION DES ACCIDENTES DE LA VIE	56 €	57 €
ASSOCIATION FRANCAISE SCLEROSES EN PLAQUES	56 €	57 €
BATIMENT CFA COTE D ARMOR	45 €	46 €
BIEN NAITRE CHEZ SIMONE	NOUVELLE ASSO	57 €
BISTROT MÉMOIRE ADSPV	56 €	57 €
EAU et RIVIERES	0 €	57 €
FONDATION ABBE PIERRE		57 €
France ADOT 35	56 €	57 €
JUDO CLUB DE DOMAGNE	112 €	112 €
HANDICAP SERVICE 35		57 €
L'OUTIL EN MAIN CHATEAUBOURG	16 €	16€ / jeune si demande
L'OUTIL EN MAIN LA GUERCHE DE BRETAGNE	0 €	16€ / jeune si demande
LES RESTAURANTS du COEUR	160 €	160 €
LOISIRS PLURIEL	0 €	16 €
PREVENTION ROUTIERE	56 €	57 €
REVES DE CLOWN		57 €
SECOURS CATHOLIQUE	300 €	300 €
SOLIDARITE PAYSANS	56 €	57 €
SOS AMITIE	56 €	57 €
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX		57 €
LES CHIENS GUIDES D'AVEUGLE DE L'OUEST		57 €
ASSOCIATION REGIONALE DES LARYNGECTOMISES ET MUTILES DE LA VOIX DE BRETAGNE		57 €
TOTAL	1 381,00 €	1 903,00 €

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve cette proposition.

Délibération 2021.03.023

Extension et rénovation de la salle des sports : demande de DETR et de DSIL

Joseph JEULAND, adjoint au Maire, expose :

Les travaux relatifs à l'extension et à la rénovation de la salle des sports sont éligibles à :

- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : catégorie 10/Équipements sportifs. Taux maximum de subvention 30% avec un plafond de dépenses à 400 000 €
- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses HT		Recettes		
Maîtrise d'œuvre, études	33 066,00 €	DETR 2021	120 000,00 €	30%
Travaux	370 900,00 €	DSIL	201 983,00 €	50%
		Autofinancement	81 983,00 €	20%
Total	403 966,00 €	Total	403 966,00 €	100%

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver ces travaux ainsi que le plan de financement présenté
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au titre de la DETR 2021 et de la DSIL
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve cette proposition.

Délibération 2021.03.024

Travaux groupe scolaire : demande de DETR et de DSIL

Joseph JEULAND, adjoint au Maire, expose :

Les travaux relatifs à la rénovation du groupe scolaire sont éligibles à :

- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : catégorie 1/Bâtiments scolaires publics et bâtiments destinés à l'enfance – A/Bâtiments scolaires. Taux maximum de subvention 40%
- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses HT		Recettes		
Travaux	60 562,65 €	DETR 2021	24 225,06 €	40%
		DSIL	24 225,06 €	40%
		Autofinancement	12 112,53 €	20%
Total	60 562,65 €	Total	60 562,65 €	100%

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver ces travaux ainsi que le plan de financement présenté
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au titre de la DETR 2021 et de la DSIL
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve cette proposition.

Délibération 2021.03.025

Travaux toiture mairie : demande de DETR et de DSIL

Joseph JEULAND, adjoint au Maire, expose :

Les travaux relatifs à la rénovation de la toiture de la mairie sont éligibles à :

- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : catégorie 2/Bâtiments publics – A/Bâtiments à usage des services administratifs des mairies. Taux maximum de subvention 40%
- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses HT		Recettes		
Travaux	26 700,00 €	DETR 2021	10 680,00 €	40%
		DSIL	10 680,00 €	40%
		Autofinancement	5 340,00 €	20%
Total	26 700,00 €	Total	26 700,00 €	100%

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver ces travaux ainsi que le plan de financement présenté
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au titre de la DETR 2021 et de la DSIL
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve cette proposition.

Délibération 2021.03.026

Acquisition de matériel informatique pour l'école publique : demande de DETR et de DSIL

Marie-Odile DAYOT, adjointe au Maire, expose :

Les frais d'acquisition de matériel informatique pour l'école sont éligibles à :

- La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : catégorie 1/Bâtiments scolaires publics et bâtiments destinés à l'enfance – C/Acquisition de matériel informatique. Taux maximum de subvention 35 %
- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses HT		Recettes		
Travaux	9 977,60 €	DETR 2021	3 492,16 €	35%
		DSIL	4 489,92 €	45%
		Autofinancement	1 995,52 €	20%
Total	9 977,60 €	Total	9 977,60 €	100%

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver ces travaux ainsi que le plan de financement présenté
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au titre de la DETR 2021 et de la DSIL
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve cette proposition.

Délibération 2021.03.027

Travaux locaux commerciaux : demande de DSIL

Joseph JEULAND, adjoint au Maire, expose :

Les travaux réalisés dans les locaux commerciaux communaux sont éligibles à :

- La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) dans le cadre du plan de relance

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

Dépenses HT		Recettes		
Travaux	101 681,49 €	DSIL plan de relance	81 345,19 €	80%
		Autofinancement	20 336,30 €	20%
Total	101 681,49 €	Total	101 681,49 €	100%

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver ces travaux ainsi que le plan de financement présenté
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à solliciter une subvention au titre de la DSIL plan de relance
- D'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document lié à ce dossier

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve cette proposition.

Délibération 2021.03.028

Voirie : travaux chemins ruraux 2021

M. Michel RENOU, adjoint au Maire, expose :

Il est proposé au conseil la réalisation de travaux de réfection sur les chemins ruraux suivants en 2021 :

- Patisseau
- La Taunière
- Les Landes
- La Billonnais

Après consultation de plusieurs entreprises, il est proposé de retenir l'entreprise SECHE (Bourgneuf la Forêt) pour un montant de 25 316.05 € HT soit 30 379.26 € TTC.

Après délibération et à l'UNANIMITE, le conseil municipal approuve cette proposition.

Délibération 2021.03.029 - Décisions du Maire prises en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du CGCT (Délibération du 27 octobre 2020)

Droit de préemption urbain :

- Parcelles C67 et C68 situées à l'Aubenais et appartenant à M.et Mme DESRUE: pas de préemption
- Parcelles C58 et C282 situées rue Guy d'Espinais et appartenant à M. BAUDIN Michel : pas de préemption
- Parcelle B1665 située 3 résidence des Prés verts et appartenant à M. MILON et Mme GUILLET : pas de préemption
- Parcelles B1865 et ZI39 situées au lieu-dit « Bel Orient » et appartenant à Mme Brossault, Mme GAUTIER et M. GAUTIER : pas de préemption
- Parcelle B1636 sitée rue Anne de Bretagne et appartenant à M. et Mme GARNIER : pas de préemption
- Parcelles B810, B262 et ZK26 situées rue de la Bouvrie et appartenant à M. et Mme DAYOT : pas de préemption

Questions diverses :

Contournement de Vitré

Mme Marie-Noëlle RENAULT demande si la commune a rendu un avis sur le projet de contournement de Vitré suite au courrier du département. M. le Maire lui répond qu'aucun avis n'a été rendu car le conseil n'est pas dans l'obligation de se prononcer. De plus, il précise que la commune de Louvigné de Bais n'est pas directement impactée par le projet.

Questionnaire identité visuelle de la commune

M. Jean-Pierre BERTINET, adjoint au Maire, rappelle que la réponse à l'enquête sur une nouvelle identité visuelle de la commune doit être retournée pour le 3 avril 2021.

Dates des élections départementales et régionales (pour rappel)

Elections départementales et régionales : double scrutin le **13 juin** et second tour le **20 juin 2021**

Commissions :

Comptes-rendus des commissions :

Commission via associative et culturelle : 22 février 2021

Commission commerces et artisanat : 11 mars 2021

Commission finances : 16 mars 2021

Prochaines commissions :

Commission Enfance jeunesse : 6 avril 2021 à 19h

Prochains conseils :

20 avril 2021

29 juin 2021

27 juillet 2021